

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 à 20h00

Le 18 décembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; PEROTEAU Christelle (proc à A-M LAFOND) ; GRANGE Cécile (proc à P BŒUF)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 12 Représentés : 2 Absents : 3 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H00.

Intervention de Mme Elisabeth Spanjers de l'Association Chemin du Hérisson

C'est un centre social, agréé par la CAF 16, qui couvre les quatre Communautés de Communes de la Charente, et dont le siège est à Roumazières. L'association intervient auprès des voyageurs et non voyageurs, auprès d'un public jeune pour faire de la prévention santé, mais également accompagnement à l'emploi, au logement, ... Le problème majeur est le placement des familles en sécurité. Actuellement, 500 familles environ sont usagères du Centre Social.

En Charente Limousine, les familles en logement, sans caravane, représentent 80%. En milieu rural, le public est plus précaire. Certains groupes viennent dans nos villages et sèment la zizanie, mais ce n'est pas le cas de tous. C'est pourquoi l'enjeu de l'habitat est important pour leur intégration.

Mme Spanjers est venue pour trouver ensemble une solution afin de les accueillir sur notre territoire et notamment notre commune. À réfléchir...

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **Patrick GASTARD**

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **14 POUR**

3- Information concernant des Décisions Modificatives pour les budgets Commune et Assainissement

DM 2 pour le budget Commune :

INVESTISSEMENT Dépenses		Équilibre budgétaire
Op. 286 – Achats – Art 20422 Bâtiments et installations	4 200.00	
Op.286 – Achats – Art 2188 Autres	800.00	
INVESTISSEMENT Dépenses		
Op. 283 – Travaux Bât Cnx – Art 2315 installations, mat...	- 5 000.00	
		0
FONCTIONNEMENT Dépenses		Équilibre budgétaire
Chp 65 Art 657363 Subventions au CCAS	700.00	
FONCTIONNEMENT Dépenses		
Chp 011 Art 60628 Autres fournitures non stockées	- 700.00	
		0

DM 1 pour le budget Assainissement :

FONCTIONNEMENT Dépenses		Équilibre budgétaire
Chp 66 Art 66111 Intérêts des emprunts	- 2 300.00	
FONCTIONNEMENT Dépenses		
Chp 011 Art 61523 Entretien et réparations	2 300.00	
		0

DM 1 pour le budget CCAS :

FONCTIONNEMENT Dépenses		Équilibre budgétaire
Chp 65 Art 65138 Autres Secours	700.00	
FONCTIONNEMENT Recettes		
Chp 74 Art 74748 Subvention communale	700.00	
		0

4- Choix et validation de la maîtrise d'œuvre pour le futur marché portant sur la Rue des Martuchauds = **13 POUR et 1 ABSTENTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour a été lancée. Le bureau d'études BETG a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (6 750 € HT, soit 8 100 € TTC) avec proposition de deux tranches : une tranche ferme concernant la conception (3 510 € HT) et une tranche optionnelle qui concerne la réalisation (3 240 € HT).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient le bureau BETG pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la RD 9 et de la RD19 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du marché et pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

5- Choix concernant l'option retenue pour les travaux de ce marché = **13 POUR et 1 ABSTENTION**

Monsieur le Maire et son adjoint, Patrick Gastard, présentent les propositions effectuées par BETG quant aux travaux. Il y a deux options :

PRIX FORFAITAIRES

HT	5 000,00 €
TVA à 20%	1 000,00 €
TTC	6 000,00 €

VERSION MAXIMALE : PARKINGS ET TROTTOIRS EN BETON DESACTIVE

HT	83 000,00 €
TVA à 20%	16 600,00 €
TTC	99 600,00 €

VERSION MINIMALE : PARKINGS EN ENROBE ET TROTTOIRS EN STABILISE RENFORCE

HT	71 000,00 €
TVA à 20%	14 200,00 €
TTC	85 200,00 €

AMENAGEMENTS DE SECURITE : PLATEAU + BANDE RESINE

HT	30 000,00 €
TVA à 20%	6 000,00 €
TTC	36 000,00 €

PRIX FORFAITAIRES+VERSION MAXIMALE+AMENAGEMENTS DE SECURITE

TOTAL GENERAL HT	118 000,00 €
TVA à 20,00%	23 600,00 €
TOTAL GENERAL TTC	141 600,00 €

PRIX FORFAITAIRES+VERSION MINIMALE+AMENAGEMENTS DE SECURITE

TOTAL GENERAL HT	106 000,00 €
TVA à 20,00%	21 200,00 €
TOTAL GENERAL TTC	127 200,00 €

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de choisir la version maximale proposée par BETG qui correspond au choix de faire les parkings et trottoirs en béton désactivé pour un coût total de 141 600 € TTC.

6 - DETR 2025 = 14 POUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2025, pour le financement des travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la RD 9 et RD19. Cette opération va être lancée dès le début d'année 2025.

Le coût estimé de l'opération s'élève à 134 750 € HT.

Les travaux seront programmés pour le mois de mars 2025.

Le plan de financement actuel s'établit comme suit :

Subvention DETR 2025 escomptée	33 %	44 467.50 €
Conseil Départemental – Amendes de police	12 %	16 170.00 €
Autofinancement (fonds propres et/ou emprunt)	55%	74 112.50 €
TOTAL de l'opération	100 %	134 750.00 €

7 - Nouvelle délibération pour les caméras de vidéoprotection = 14 POUR

En 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour la mise en place des caméras, aujourd'hui, il faut également rajouter celles du plan d'eau. Cela permettra également de renouveler l'autorisation (valable 5 ans).

8 - Nouveaux tarifs des redevances assainissement = 14 POUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation et de fixer les tarifs de redevances pour l'année 2025 comme suit :

- **partie fixe de l'abonnement annuel** **74,00 €**
- **part variable sur la consommation** **1,49 € / m3**

S'ajoute à ces tarifs, la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif mise en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette redevance collectée par la commune (par le biais de la SAUR) est reversée à l'Agence et s'élève, pour 2025, à **0,35 € / m3 = 13 POUR et 1 ABSTENTION**

9 - Fédération Française des Véhicules d'Époque = 14 POUR

Monsieur le Maire explique que, au vu des associations de Villefagnan comme l'Amicale des Bielles, les Tracteurs Rétros du Nord Charente ou encore VAL avec son Val mob, il serait opportun d'avoir une convention avec la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque) afin d'obtenir le label « Ville ou Village d'Accueil des Véhicules d'Époque ». Nous ferions également l'acquisition de quelques panneaux.

10- Solidarité à la population de Mayotte = 14 POUR

Monsieur le Maire explique que, suite à l'appel aux dons de l'association des Maires de France, il faut délibérer sur le choix du montant et de l'organisme par lequel passer : Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Villefagnan contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 100 €
- à La Croix rouge

11 - Devis

- Ajout de 2 caméras = ATS pour 3 116.40 € TTC = **14 POUR**

- Réparation du mur séparant la salle des fêtes/M et Mme Gaudron = MARPEN pour 2 220.77 € TTC = **14 POUR**

- Robot tondeuse pour les stades = en attente d'autres devis car actuellement 1 devis achat à 6 763.66 €/robot et 1 devis location de 170 € HT/mois pour 3 à 5 ans (par même entreprise)
- Valorisation des collines du plan d'eau = acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts (fait par Pierre Breton, présentation d'un tableau comparatif des prix pour l'achat d'un tracteur avec plateau de coupe, broyeur, taille-haie...) : Entreprise Chevalérias = 73 548 € TTC et Entreprise Quichaud = 56 643.30 € TTC (avec présentation de 2 matériels sur 3). Choix en attente.
- Aménagement du poste d'Isabelle Epinoux à la bibliothèque : choix d'un siège adapté à son handicap, avec également un repose pied et une souris sans fil chez EB16 = 3 304.80 € TTC (dont 2 255.40 € TTC pris en charge par la MDPH/Cap Emploi) = **14 POUR**
- Achat d'une imprimante laser pour la bibliothèque = HP Store à 575.88 € TTC ou Darty à 518.99 € TTC = **14 POUR** avec pose par Sébastien NICOLAS

12- Informations et questions diverses

- Recensement de la population 2024 : 995 habitants recensés (population totale), dont population municipale 981 + 14 population à part
 - le 24 mai 2024 = 120 ans de l'AGV Rugby
 - travaux à l'ALSH de Villefagnan pour un coût de 322 000 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 76 000 €. Pour rappel, le coût d'un enfant à la maternelle revient à 2 304€/an/commune et celui d'un enfant à la primaire à 725€/an/commune.
- En 2 ans, 40 enfants de moins à l'école primaire. Malheureusement, il n'y a plus d'école de rattachement, ni de collège de rattachement. Les dérogations sont signées systématiquement afin d'éviter les départs vers les écoles privées.
- Distribution des invitations pour le Repas des Aînés et pour les vœux du Maire à prévoir dans les meilleurs délais.
 - Certains habitants ne sont pas contents car pas de décoration partout, simplement il existe des raisons techniques qui ne le permettent pas.
 - Le spectacle « Punk à chat », dans le cadre de l'opération du Département « Emmène-moi au spectacle, a accueilli 280 personnes.
 - Bruno Arrivé se propose de faire un bilan en début d'année 2025 concernant les nombreuses actions faites en 2024, à la Maison de Santé.
 - La convention d'entretien de la signalisation des chemins de rando est bien revenue signée de l'Association Croq' Sentiers.

Séance levée à 23H37

